

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DES MAIRES
LE MERCREDI 11 MAI 2005
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Yvon Jolicoeur	Disraeli Ville
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Jonathan Leclair	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Normand Laliberté	Thetford Mines
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Jean-Marie Roy	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M	Jacques Lussier	Ste-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Lessard	Sacré-Cœur-de-Jésus

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, M. Marcel Roy.

M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la M.R.C de L'Amiante, assiste à la réunion.

1. PRIÈRE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la prière est lue par le préfet de la M.R.C. de L'Amiante, M. Marcel Roy, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents.

2. POINTS RÉCURRENTS

CM-2005-05-4461

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Points récurrents ;
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
 - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 13 avril 2005 ;
 - 2.3 Dépenses ;
 - 2.4 État budgétaire au 30 avril 2005 ;
 - 2.5 Certificats de conformité ;
 - 2.6 Période de questions ;
 - 2.7 Correspondance ;
 - 2.8 Demande de rencontre ;
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal ;
4. Assurance responsabilité erreurs et omissions des municipalités – Augmentation de la couverture ;
5. Conception d'un site Web ;
6. Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Thetford Mines ;
7. Politique culturelle de la MRC de L'Amiante - Ministère de la Culture;
8. Règlement 84 – Adoption du règlement ;
9. Surplus des Jeux du Québec – Rencontre de M. Claude Gagnon ;
10. Rencontre des présidents de l'UPA de la Beauce, de l'Estrie et de Lotbinière-Mégantic ;
11. Pacte rural – Acceptation de projets ;
12. Nomination à la Société de développement économique de la région de Thetford ;
13. Avis de motion;
 - 13.1 Permis sur l'abattage d'arbres;
 - 13.2 Production porcine;
14. Varia ;
 - 14.1. Autorisation de signature – Entente sur le développement économique ;
 - 14.2. Nomination de représentants à la Société d'aide au développement des collectivités ;
 - 14.3. Demande à portée collective - Article 59 de la loi de protection du territoire agricole ;
15. Prochaine réunion du conseil des maires ;
16. Fermeture de la réunion.

Adopté

CM-2005-05-4462

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2005

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2005.

Adopté

2.3 Dépenses

2.3.1 Comptes payés

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement que les comptes suivants soient autorisés :

01-avr-05	Z0008602, Allaire Valdy	4438	37,05
01-avr-05	Avril 2005, Great West assurances	PD 1 avri	1471,27
05-avr-05	10559, ATR Chaudière-Appalaches	4439	75,00
05-avr-05	Dep sem 13, Gallant Bryan M.	4440	90,98
05-avr-05	Semaine no 2005-13	Salaire	3639,23
05-avr-05	Semaine no 2005-13	Salaire	604,70
05-avr-05	Dos. Monette, Municipalité d'East Broug	4441	2317,04
05-avr-05	Remises, Caisse populaire de Black La	4442	11472,17
05-avr-05	Mars 2005, S.C.F.P. Local 3647	4443	271,05
06-avr-05	Vente taxes, Circ.foncière de Frontenac	4444	68,00
06-avr-05	V.taxes, Circ. foncière de Beauce	4445	68,00
06-avr-05	V.taxes, Circ.fFoncière de Thetford	4446	61,00
07-avr-05	1/04/05, Hydro-Québec	PD-22/04	1500,76
07-avr-05	Commission scolaire de L'Amiante	4447	73,00
11-avr-05	Dep. sem 14, Gallant Bryan M.	4448	107,98
11-avr-05	Dep sem 14, Nadeau Serge M.	4449	52,70
11-avr-05	Loi 54, Thibodeau Jacques	4450	14,00
11-avr-05	1er avril 2005, Bell Canada	4451	37,99
11-avr-05	Petite caisse	4452	185,67
12-avr-05	11/04/05, Roy Marcel M.	4453	96,96
12-avr-05	Sucre 05, Roy Blandine	4454	168,00
13-avr-05	Association québécoise d'urbanisme	4455	385,33
13-avr-05	Conseil de la Culture - Québec-	4456	250,00
13-avr-05	Coop de solidarité du Mont Adstock	4457	25000,00
13-avr-05	Courrier Frontenac	4458	2534,23
13-avr-05	CRECA	4459	200,00
13-avr-05	CSST	4460	2927,67
13-avr-05	Cyber 3D	4461	386,51
13-avr-05	Dutech	4462	691,88
13-avr-05	Évimbec Ltee	4463	3866,11
13-avr-05	Fréchette LGL	4464	864,31
13-avr-05	Gesconel	4465	1712,53
13-avr-05	Groupe CCL	4466	35,66
13-avr-05	Jean-Charles Poulin	4467	9,20
13-avr-05	La Fondation du Centre hospitalier	4468	20000,00
13-avr-05	Les éditions juridiques FD	4469	157,29
13-avr-05	Mégaburo Lessard Inc.	4470	307,05
13-avr-05	Ministre des Finances	4471	299,06

13-avr-05	Mun. de St-Pierre-de-Broughton	4472	1800,00
13-avr-05	Municipalité de Beaulac-Garthby	4473	139,53
13-avr-05	Municipalité St-Joseph-de-Coleraine	4474	1774,75
13-avr-05	Ouellette Larouche Gagné	4475	661,39
13-avr-05	Prologic Enr.	4476	1185,00
13-avr-05	Roche Limités, Groupe-Conseil	4477	18404,00
13-avr-05	Société de développement économique	4478	110000,00
13-avr-05	Télémétrie Chaudière-Appalaches	4479	10931,00
13-avr-05	Tourisme Amiante Inc.	4480	38000,00
13-avr-05	Ville De Thetford Mines	4481	129429,83
13-avr-05	Achat de contrats – Visa Desjardins	4482	146,50
13-avr-05	Semaine no 2005-14	Salaire	4541,78
13-avr-05	Semaine no 2005-14	Salaire	604,70
14-avr-05	Coll. 2005, ADGMRCQ	4483	250,00
14-avr-05	Chantal Grond, Municipalité d'East Brou	4484	2002,41
15-avr-05	Recharge, Pitney Bowes	4485	12,65
18-avr-05	dep sem 14, Gallant Bryan M.	4486	144,46
18-avr-05	Adstock, Thibodeau Jacques	4487	20,00
18-avr-05	Dep sem 14, Rouleau François M.	4488	55,08
18-avr-05	Semaine no 2005-15	Salaire	6380,45
18-avr-05	Semaine no 2005-15	Salaire	604,70
18-avr-05	1 avril 05, Bell Mobilité	4489	76,98
25-avr-05	2005- sem 16, Nadeau Serge M.	4490	113,84
25-avr-05	Dep 2005-16, Rouleau François M.	4491	27,20
25-avr-05	Dep 2005-16, Thibodeau Jacques	4492	43,12
25-avr-05	Semaine no 2005-16	Salaire	3639,23
25-avr-05	Semaine no 2005-16	Salaire	604,70
27-avr-05	26 avril 05, Roy Marcel M.	4493	108,12
27-avr-05	Avril 05, Service de lavage	4494	325,00
27-avr-05	Mai 05, 2735-5445 Québec inc.	4495	1031,23
29-avr-05	Colloque, Nadeau Serge M.	4496	377,48
29-avr-05	Dep 2005-17, Rouleau François M.	4497	24,14
			415498,65

Adopté

CM-2005-05-4464

2.3.2 Comptes à payer

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement des comptes suivants :

Courrier Frontenac	1697,77
--------------------	---------

Cyber 3D	353,93
Ent. électricien Fernand Mercier	393,16
Evimbec Ltee	3600,22
Gesconel	280,10
Imprimerie commerciale de Thetford	55,56
La Citadelle Compagnie d'assurances	4114,75
Mégaburo Lessard Inc.	230,05
Paymaster Canada Ltée	400,29
Prologic Enr.	70,00
Promutuel Appalaches - St-François	8818,10
Roger Monique & Rita Fleuristes	46,01
Service de lavage	57,51
	<u>20117,45</u>

Adopté

2.4 État budgétaire au 30 avril 2005

L'état budgétaire au 30 avril 2005 est déposé auprès des membres du conseil des maires.

2.5 Certificats de conformité

CM-2005-05-4465

2.5.1 Règlement de concordance du plan d'urbanisme de la municipalité de la Ville de Thetford Mines portant le numéro 147

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le plan d'urbanisme de la Ville de Thetford Mines portant le numéro 147, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-05-4466

2.5.2 Règlement de concordance du règlement de zonage de la Ville de Thetford Mines portant le numéro 148

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de zonage de la Ville de Thetford Mines portant le numéro 148, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-05-4467

2.5.3 Règlement de concordance du règlement de lotissement de la Ville de Thetford Mines portant le numéro 149

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de lotissement de la Ville de Thetford Mines portant le numéro 149, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-05-4468

2.5.4 Règlement de concordance du règlement de construction de la Ville de Thetford Mines portant le numéro 150

Il est proposé par M. Jean-Marie Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de construction de la Ville de Thetford Mines portant le numéro 150, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-05-4469

2.5.5 Règlement de concordance du règlement des permis et certificats de la Ville de Thetford Mines portant le numéro 151

Il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de permis et certificats de la Ville de Thetford Mines portant le numéro 151, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-05-4470

2.5.6 Certificat de conformité - Règlement numéro 416 de la Municipalité d'Irlande

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu majoritairement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 416 qui modifie le règlement de zonage de la Municipalité d'Irlande portant le numéro 339.

Adopté

CM-2005-05-4471

2.5.7 Certificat de conformité - Règlement numéro 500-2005 de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 500-2005 qui modifie le règlement numéro 379 relatif aux permis et certificats ainsi

qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.

Adopté

2.6 Période de questions

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil des maires.

2.7 Correspondance

2.7.1 Résolution de la Conférence régionale des élus – Service à large bande

Cette correspondance nous informe d'une subvention provenant de la CRE et concernant le déficit du projet de réseau collectif à large bande de la Côte-du-Sud qui peut s'appliquer à tous les organismes autorisés et maître d'œuvre de ces projets. Cette aide est de 0,50 \$ par habitant, soit un montant total de 200 000 \$.

2.7.2 Confirmation du financement gouvernemental au CLD

Cette correspondance nous confirme le financement gouvernemental de 476 369 \$ versé au CLD de la MRC de L'Amiante.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Aucun sujet à traiter à ce point.

CM-2005-05-4472

4. ASSURANCE RESPONSABILITÉ ERREURS ET OMISSIONS DES MUNICIPALITÉS – AUGMENTATION DE LA COUVERTURE

Attendu que la couverture pour l'assurance responsabilité erreurs et omissions est de 1 000 000,00 \$;

Attendu que cette protection est insuffisante face aux responsabilités de la MRC (cours d'eau, ...);

Attendu qu'il y lieu d'augmenter cette protection à 2 000 000,00 \$;

Attendu que la surprime occasionnée par cette augmentation se chiffre à 2,110,00 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'augmenter le montant d'assurance responsabilité erreurs et omissions à 2 000 000,00 \$ et d'accepter de défrayer la prime afférente à cette augmentation.

Adopté

CM-2005-05-4473

5. CONCEPTION D'UN SITE INTERNET

Attendu que la MRC de L'Amiante a demandé 2 soumissions pour la conception de son site internet ;

Attendu qu'une soumission nous provient de « Point Cardinal Multimédia » au coût de 4 850,00 \$ plus taxes ;

Attendu qu'une soumission nous provient de « Numérique technologies » au coût de 3 354,40 \$ plus taxes ;

Attendu qu'il est résolu d'accepter la plus basse soumission ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement de confier l'élaboration et l'hébergement du site internet de la MRC à la firme Numérique technologies inc. au coût de 3 354,40 \$ plus taxes.

Adopté

6. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE DE THETFORD MINES

Les démarches entreprises par la Ville de Thetford Mines sont expliquées aux maires.

Un suivi est transmis quant aux correspondances expédiées aux municipalités pour connaître leurs intentions quand à leur adhésion au nouveau LET qui sera développé par la Ville de Thetford Mines.

CM-2005-05-4474

7. POLITIQUE CULTURELLE

Attendu que la MRC de L'Amiante devra dans la prochaine année mettre en œuvre son plan de gestion des matières résiduelles ;

Attendu que la MRC de L'Amiante devra dans la prochaine année mettre en œuvre son schéma de couverture de risques ;

Attendu que la MRC de L'Amiante entreprend actuellement une vaste consultation portant sur son schéma d'aménagement révisé ;

Attendu que la MRC de L'Amiante entreprendra sous peu une vaste consultation portant sur les élevages porcins pour l'ensemble des municipalités de son territoire;

Attendu que la Ville de Thetford Mines possède déjà sa politique culturelle pour son territoire ;

Attendu que la Ville de Disraeli possède déjà sa politique culturelle pour son territoire ;

Attendu les élections du mois de novembre prochain ;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de ne pas entamer les démarches pour l'adoption d'une politique culturelle à l'échelle de la MRC de L'Amiante.

Il est aussi résolu de demander aux municipalités, si elles le jugent à propos, d'adopter une telle politique pour leur territoire.

Adopté

CM-2005-05-4475

8. **RÈGLEMENT 84 – MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA REDÉFINITION DES LIMITES TERRITORIALES DES ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRES ET DE RÉSERVE ET MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PLAINE INONDABLE DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS DANS LA VILLE DE DISRAELI - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 84 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Adopté

CM-2005-05-4476

9. **SURPLUS DES JEUX DU QUÉBEC – RENCONTRE DE M. CLAUDE GAGNON**

Attendu que M. Claude Gagnon dépose un chèque de 35 214,76 \$ représentant le surplus des Jeux du Québec – Été 2003 ;

Attendu qu'en vertu du protocole d'entente ce surplus doit servir le sport amateur présent sur le territoire de la MRC de L'Amiante ;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de créer une fondation pour gérer ce surplus ;

Attendu la recommandation du comité exécutif des Jeux du Québec – Été 2003 ;

Attendu que les municipalités de la MRC de L'Amiante sont les instances les plus aptes à distribuer ces sommes sur leurs territoires ;

En conséquence, il est proposé par M. Normand Laliberté que ce surplus des Jeux du Québec – Été 2003 soit distribué aux municipalités de la MRC de L'Amiante selon le même critère qui a prévalu lors de la levée de la quote-part pour ces jeux,

Il est aussi résolu que les demandes qui avaient déjà été adressées à M. Gagnon soient acheminées aux municipalités concernées.

Adopté

10. RENCONTRE DES PRÉSIDENTS DE L'UPA DE LA BEUCE, DE L'ESTRIE ET DE LOTBINIÈRE-MÉGANTIC

Les représentants de l'UPA du territoire de la MRC de L'Amiante rencontrent les maires afin de les mettre au fait des difficultés actuelles des producteurs agricoles.

11. PACTE RURAL – ACCEPTATION DE PROJETS

CM-2005-05-4477

11.1 Municipalités de Disraeli Ville et Disraeli Paroisse – Les Berges neuves

Attendu que le projet « Les Berges neuves » des Municipalités de Disraeli Ville et Disraeli Paroisse satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Jean-Marie Roy et résolu unanimement que le projet « **LES BERGES NEUVES** » présenté par les municipalités Disraeli Ville et Disraeli Paroisse soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Le coût du projet est de : 25 000,00 \$.

Ce montant sera versé lorsque :

- Le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.
- Les états financiers de la dernière année seront fournis.
- L'organisme demandeur aura transmis sa résolution.

Adopté

CM-2005-05-4478

11.2 Municipalités de Disraeli Ville et Disraeli Paroisse – Le Club Étoile des neiges

Attendu que le projet « Le Club étoile des neiges » des Municipalités de Disraeli Ville et Disraeli Paroisse satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement que le projet «**LE CLUB ÉTOILE DES NEIGES**» présenté par les municipalités Disraeli Ville et Disraeli Paroisse soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Le coût du projet est de : 10 623 \$.

Ce montant sera versé lorsque :

- Le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

CM-2005-05-4479

11.3 Municipalités de Disraeli Ville et Disraeli Paroisse – Comité culturel de Disraeli

Attendu que le projet « Comité culturel de Disraeli » des Municipalités de Disraeli Ville et Disraeli Paroisse satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement que le projet « **COMITÉ CULTUREL DE DISRAELI** » présenté par les municipalités Disraeli Ville et Disraeli Paroisse soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Le coût du projet est de : 6 000 \$.

Ce montant sera versé lorsque :

- Les budgets seront révisés et reçus.
- Le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

CM-2005-05-4480

11.4 Municipalité d'East Broughton – Service des Loisirs – Aménagement d'un terrain de soccer et restructuration des loisirs d'été

Attendu que le projet « **AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER ET RESTRUCTURATION DES LOISIRS D'ÉTÉ** » de la Municipalité d'East Broughton satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Jean-Marie Roy et résolu unanimement que le projet « **AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER ET RESTRUCTURATION DES LOISIRS D'ÉTÉ** » présenté par la Municipalité d'East Broughton soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Le coût du projet est de : 82 100 \$.

Ce montant sera versé lorsque :

- Les confirmations de la part du milieu seront reçues.
- Le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

CM-2005-05-4481

11.5 **Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus – Sentiers pédestres les Mineurs**

Monsieur Marcel Roy déclarant un conflit d'intérêt se retire des discussions.

Attendu que le projet « Sentiers pédestres Les Mineurs » de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement que le projet « **SENTIERS PÉDESTRES LES MINEURS** » présenté par la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Le coût du projet est de : 24 626 \$.

Ce montant sera versé lorsque :

- Le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

CM-2005-05-4482

11.6 **Municipalité de Saint-Fortunat — Reconduction de l'embauche de l'agent de développement**

Attendu que le projet « Reconduction de l'embauche de l'agent de développement » de la Municipalité de Saint-Fortunat satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que le projet « **RECONDUCTION DE L'EMBAUCHE DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT** » présenté par la municipalité de Saint-Fortunat soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Le coût du projet est de : 12 476,89 \$.

Ce montant sera versé lorsque :

- Le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

CM-2005-05-4483

11.7 **Municipalité de Sainte-Praxède – Aménagement d'une bibliothèque**

Attendu que le projet de « Aménagement d'une bibliothèque » de la Municipalité de Sainte-Praxède satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement que le projet «**AMÉNAGEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE**» présenté par la municipalité de Sainte-Praxède soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Le coût du projet est de : 12 321 \$.

Ce montant sera versé lorsque :

- Le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.
- Le comité recommande d'adhérer au CRSBP pendant la prochaine année.

Adopté

CM-2005-05-4484

11.8 **Municipalité de Beaulac-Garthby – Kiosque multifonctionnel et touristique**

Attendu que le projet de « Kiosque multifonctionnel et touristique » de la Municipalité de Beaulac-Garthby satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement que le projet «**KIOSQUE MULTIFONCTIONNEL ET TOURISTIQUE**» présenté par la municipalité de Beaulac-Garthby soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Le coût du projet est de : 61 607,32 \$.

Ce montant sera versé lorsque :

- Le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

12. **NOMINATION À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE THETFORD (CLD)**

CM-2005-05-4485

12.1 **Remplacement de M. Francois Gosselin**

Attendu la décision de M. François Gosselin de ne pas renouveler son mandat;

Attendu qu'il est de la responsabilité de la MRC de L'Amiante de nommer les administrateurs de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) ;

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement de nommer M. Stéphane Marcoux au conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD).

Adopté

CM-2005-05-4486

12.2 Remplacement de Mme Lise Grondin

Attendu la résolution du Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford relative à la nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD);

Attendu qu'il est de la responsabilité de la MRC de L'Amiante de nommer les administrateurs de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean- Marie Roy et résolu unanimement de nommer M. Germain Dodier au conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD).

Adopté

13. AVIS DE MOTION

13.1 Permis sur l'abattage d'arbres

Une communication sera expédiée aux municipalités afin de vérifier à nouveau les intentions de celles-ci concernant la prise de compétence par la MRC de L'Amiante en matière d'abattage d'arbres.

13.2 Production porcine

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2004, le projet de loi n° 54, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q., 2004, c. 20), entré en vigueur.

ATTENDU QUE cette loi a élargi le pouvoir réglementaire des municipalités et des MRC, par voie de contrôle intérimaire, en leur permettant de « *prévoir, par zone, le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques ou similaires, y compris dans un même immeuble, la distance minimale qui doit séparer de tels endroits ou la superficie maximale de plancher ou de terrain qui peut être destinée à de tels usages (...)* », afin qu'un tel règlement puisse viser les élevages porcins.

ATTENDU QUE cette modification législative s'inscrit dans le cadre de Plan d'action gouvernemental sur les conditions de levée des restrictions sur la production porcine, rendu public le 13 mai 2004.

ATTENDU QUE ce plan d'action annonçait également des ajustements aux Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour offrir plus de souplesse aux MRC eu égard à l'encadrement du zonage de production, aux paramètres de distances séparatrices et aux mesures faisant en sorte que les municipalités puissent protéger adéquatement les boisés, les milieux riverains et les milieux sensibles.

ATTENDU QU'il est souhaitable d'adopter un règlement de contrôle intérimaire pour tenir compte de ce nouveau pouvoir réglementaire et des modifications aux Orientations gouvernementales et que ce règlement soit rendu applicable aux projets d'implantation ou d'agrandissement d'élevages porcins émergeant dès la levée du moratoire, le 15 décembre 2004.

ATTENDU QU'à cette fin, Mme Josette Vaillancourt donne un avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement visant à adopter un règlement de contrôle intérimaire aux fins de prévoir, dans les zones agricoles établies en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1), une modification de la répartition des usages afférents aux activités agricoles d'élevage à forte charge d'odeur, ainsi que le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques ou similaires d'élevage porcin, la distance minimale qui doit séparer de tels endroits ou la superficie maximale de plancher ou de terrain qui peut être destinée à de tels usages.

Que ce règlement s'appliquera sur le territoire des municipalités de :

- Beaulac-Garthby
- Ville de Disraeli
- Saint-Jacques-Le-Majeur
- Saint-Julien
- Irlande
- Saint-Joseph-de-Coleraine
- Sainte-Praxède
- Saint-Jean-de-Brébeuf
- East Broughton.

14. VARIA

CM-2005-05-4487

14.1 Autorisation de signature – Entente sur le développement économique

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser M. Marcel Roy, préfet, à signer l'avenant à l'entente conclue le 9 septembre 2004 portant sur le rôle et les responsabilités de la MRC de L'Amiante en matière de développement local. Cet avenant est rendu nécessaire afin de fixer la date du 31 mars 2008 comme date de fin de cette entente et de confirmer la somme de 476 369 \$ comme financement gouvernemental afin que la MRC assume ses responsabilités en matière de développement économique.

Adopté

CM-2005-05-4488

14.2 Nomination de représentants à la Société d'aide au développement de la collectivité

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement que M. Yvon Jolicoeur, M. Paul Grenier et M. Normand Laliberté soient délégués pour représenter la MRC de L'Amiante au sein de la Société d'aide au développement de la collectivité.

Adopté

14.3 Demande à portée collective - Article 59 de la loi de protection du territoire agricole

Une correspondance sera expédiée aux municipalités de la MRC de L'Amiante afin de vérifier l'opportunité de faire une demande à portée collective pour leur territoire.

15. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le mercredi 8 juin 2005 à 19 heures 30.

CM-2005-05-4489

16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

**MARCEL ROY
PRÉFET**

**SERGE NADEAU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses pour les résolutions numéros CM-2005-05-4463, CM-2005-05-4464 et CM-2005-05-4472 et CM-2005-05-4473.

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général